



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 83758

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse et des solidarités actives sur la non-reconduite de l'expérience lancée dans l'académie de Créteil où de l'argent était distribué aux élèves pour lutter contre l'absentéisme. Il souhaiterait connaître les résultats de cette expérimentation ainsi que les nouvelles réflexions qui sont en cours pour lutter efficacement contre l'absentéisme scolaire.

## Texte de la réponse

L'expérimentation lancée dans l'académie de Créteil était l'une des propositions présentées dans le cadre des Fonds d'expérimentation pour la jeunesse et s'intégrait dans le programme 3 de l'axe 1 du projet « incitations au maintien dans le système scolaire » qui a pour objectif principal de diminuer le nombre de jeunes qui sortent chaque année du système scolaire sans qualification en les incitant à fréquenter avec assiduité l'établissement où ils suivent leurs études. Ce programme s'adresse à des élèves qui ont dépassé l'âge de l'obligation scolaire. L'expérimentation consistait à mobiliser un « groupe classe » sur un projet suffisamment attractif pour responsabiliser les jeunes et favoriser leur implication dans l'établissement. Ainsi, contrairement à ce qui a été affirmé ici ou là, il ne s'agissait en aucun cas de récompenser financièrement et individuellement la présence des élèves, mais de donner les moyens de réaliser un projet collectif conditionné par l'implication effective des élèves, collectivement, tout au long de l'année. En règle générale, de nombreux projets pédagogiques montés chaque année par les enseignants sont financés en partie en faisant appel à une participation familiale. Le dispositif expérimental mis en place permettait de lier le financement des projets à l'évolution positive du comportement des élèves, sans faire appel à une participation de leur famille, le projet étant finalisé si les élèves le méritaient. L'établissement avait passé avec les élèves un contrat moral qui portait sur l'assiduité, mais aussi sur l'ensemble des comportements. Lancée dans trois lycées professionnels de l'académie de Créteil, cette expérimentation, qui concernait 150 élèves répartis en six classes, était une des nombreuses expérimentations menées sur l'ensemble du territoire pour lutter contre le décrochage scolaire. L'académie de Créteil mène à cet égard une politique active en matière d'orientation et de formation pour agir sur les facteurs structurels de l'absentéisme et du décrochage. Dans les établissements, si les équipes agissent au quotidien pour lutter contre l'absentéisme en impliquant les parents (envoi immédiat de SMS, convocation à l'inspection académique) et, le cas échéant, en sanctionnant les élèves (heures de retenue, conseil de discipline...), elles travaillent aussi par projet. Elles veillent à donner du sens aux apprentissages dispensés en cherchant à motiver les élèves afin de les inciter à fréquenter le lycée jusqu'à la fin de leur formation. Sans préjuger de l'impact de cette expérimentation sur l'absentéisme, il apparaît que les conditions pour l'évaluer n'ont pas été réunies du fait de sa surexposition médiatique. Ne pouvant être évaluée de façon fiable, elle ne sera donc pas renouvelée à la rentrée 2010. En revanche, une autre expérience menée dans 37 collèges de l'académie de Créteil, « la mallette des parents », a pu faire l'objet d'une évaluation rigoureuse et transparente par l'École d'économie de Paris qui en a analysé les résultats dans son « Rapport sur la politique d'implication des parents d'élèves dans les collèges » pour le Haut Commissaire à la jeunesse. Selon ce rapport, cette expérimentation, qui consiste à associer les parents d'élèves de sixième à la scolarité de leur enfant et à les accompagner, s'est traduite par une

amélioration très sensible du comportement des enfants (moins d'absentéisme, moins de sanctions, plus de distinctions). Elle est donc étendue à la rentrée à 1 300 collèges répartis dans l'ensemble des académies.

## Données clés

**Auteur** : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription** : Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 83758

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : Jeunesse et solidarités actives

**Ministère attributaire** : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 13 juillet 2010, page 7791

**Réponse publiée le** : 11 janvier 2011, page 237